



Servitudes connues de l'état

AC1: Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits
Rayon de 500m

AS1: Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection
des eaux potables et minérales

Protection rapprochée complémentaire
 Protection rapprochée sensible
 Protection éloignée

EL11: Servitude relative aux interdictions d'accès grévant les propriétés limitrophes
des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération. (RN 166)

I3 : Périmètre de servitude autour d'une canalisation de transport de gaz (non représenté sur le plan à l'échelle1/10000ème)

Conformément à la note technique du 07/01/16 relative à l'installation
des servitudes d'utilité publique prenant en compte les dangers des
canalisations de transport, les données cartographiques relatives au
tracé précis des canalisations de transport et de leur SUIP sont des
données dont la communication est de nature à porter atteinte à la
sécurité publique ou à la sécurité des personnes au sens de l'article
6-1 (2e. d) de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures
d'amélioration des relations entre l'administration et le public et
diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal. A ce
titre, elles ne peuvent pas être mises à la disposition du public, ni
même des acteurs publics non directement concernés.
Il y a lieu de représenter la servitude I3 à une échelle égale ou plus
petite que le 1/25000 ème.

Canalisations:
- Prinquiau - St Avé

PM1 : Servitude relative au plan de prévention des risques d'inondations
PPRI bassins versants Vanneçais et bassins de St Etaj
(voir dossiers approuvés le 31 mai 2012 et le 14 juin 2010)

PT1 : Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception
contre les perturbations électromagnétiques
Station de Sulniac/ Quiban

PT2 : Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception
contre les OBSTACLES
Station de Sulniac / Quiban

T1 : servitude relative aux voies ferrées
Ligne Savenay / Landerneau

T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
(concerne tout le territoire communal hormis les zones de dégagement)

Commune de Theix Noyalé

Commune de Eiven

Commune de Saint Nolf

Commune de Sulniac

Liste des monuments historiques

AC1-1 : Croix du XVI^{ème} au lieu dit Bizole MH inscrit le 16/02/1929
AC1-2 : Chapelle Notre Dame de Cran MH classé le 3/10/1962
AC1-3 : Chapelle de Branglo MH inscrit le 15/06/1925 débordement de la commune de Theix Noyalé
AC1-4 : Croix du XVI^{ème} au lieu dit St Colombier MH inscrit le 13/02/1929 débordement de la commune de Saint Nolf

